

# École Montessori Bilingue La Tour Rose

20, Chemin des Carmes, 31670 Labège, T1-Fax : 05 61 54 66 56  
E-mail : [latourrose.toulouse@free.fr](mailto:latourrose.toulouse@free.fr)  
Site internet : [latourrose-toulouse.com](http://latourrose-toulouse.com)



## Frais et conditions

Année scolaire 2012-2013

### Frais de scolarité

	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
Frais d'inscription et de réinscription	160 € / an	160 € / an	160 € / an
Frais de scolarité Plein - temps	420 € / mois	365 € / mois	310 € / mois
Frais de scolarité Mi - temps	370 € / mois	320 € / mois	275 € / mois

Mode de règlement : en début de mois, de trimestre ou d'année par chèque libellé à l'ordre de « La Tour Rose »

### Frais de repas :

Maternelle & Primaire (4 par semaine) : 65 € / mois,

Mode de règlement : en début de mois

### en cas d'allergie alimentaire ou de régime spécifique

Lunch box (maternelle & primaire) : 30 € / mois

Mode de règlement : en début de mois

1 Repas : 5 €

Mode de règlement : en fin de mois

### Frais de garderie de 16h45 à 18h

• 1 € pour chaque quart d'heure commencé à partir de 16h45 à 18h.

• **retard : 10,00 €** pour chaque quart d'heure commencé à partir de 18h00

Mode de règlement : en fin de mois

# Conditions

## Les frais de scolarité

L'enfant est inscrit à l'école Montessori Bilingue « La Tour Rose » jusqu'au terme de l'année scolaire.

Tout départ anticipé ne sera accepté qu'en cas de force majeure justifiée. Il devra être précédé d'un préavis par lettre, de deux mois minimum avant le dernier jour de classe du trimestre en cours. Faute de quoi, les trimestres restants de l'année scolaire seraient dus.

**Tout trimestre commencé est dû en totalité quels que soient les motifs de départ.**

Les frais de scolarité sont forfaitaires.

**Aucune réduction ne sera accordée en cas d'absence de l'enfant.**

## Les frais d'inscription

Les frais d'inscription sont à payer lors de l'inscription **et ne sont pas remboursables.**

## Avance sur scolarité

**Une avance de scolarité de deux mois est demandée à chaque inscription :**

- Lors d'une première inscription de votre enfant en cours d'année, un chèque du montant de deux scolarités mensuelles sans les frais de cantine est à remettre et est encaissé de suite.

Les mois de mai et juin, vous ne paierez que les frais de cantine.

- Lors d'une réinscription de votre enfant, ou d'une inscription pour le mois de septembre, deux chèques du montant de la scolarité mensuelle sans les frais de cantine sont à remettre. Ces deux chèques seront encaissés l'un en juillet, l'autre en août.

En mai et juin de l'année scolaire suivante, vous n'aurez à régler que les frais de cantine.

**Si vous vous désistez avant le 30 juin, cette avance vous sera restituée.**

**Cette avance ne vous sera en aucun cas remboursée si vous nous faites part de votre désistement après le 30 juin.**

## Autres

Dans l'intérêt des enfants, le plein-temps est recommandé à partir de la deuxième année.

Les frais pour les sorties organisées par l'école sont en supplément.

